

REGLEMENT ALPIN

Comité de Ski du Dauphiné

2023/2024

Version du 5 Décembre 2023

1 REGLES GENERALES

1.1 BUREAU TECHNIQUE REGIONAL (BTR)

Toutes les épreuves de ski alpin sont placées sous le contrôle et la responsabilité du BTR.

Les règles en vigueur et applicables à toutes les épreuves sont les règles internationales (RIS) et les règles édictées par la commission sportive nationale de la Fédération Française de Ski. [Fédération | FFS](#)

Le BTR et le secrétariat du CSD sont les référents pour tous problèmes, renseignements, modifications calendrier, homologation pistes, licence...

1.2 COMPOSITION ET ROLE DU BTR

Pour tout renseignement BTR contact : didierpicq@orange.fr

Conformément aux directives de la Commission Nationale Règles et Contrôles il :

- o Coordonne les propositions des clubs organisateurs d'épreuves, établit le calendrier régional et procède à son inscription dans le calendrier fédéral.
- o Etablit les dossiers d'homologation ou ré homologation des pistes : fraise.lans@free.fr
- o Contrôle la régularité et la conformité de chaque épreuve.
- o Organise les formations des officiels de course (Juge de compétitions, Chronométreur, Traceur, Délégué technique ...).

1.3 CALENDRIER DES EPREUVES

Toute course organisée par un club affilié à la FFS, quel que soit son niveau, doit être inscrite dans le calendrier fédéral, avoir un codex, que l'épreuve soit homologable ou non et se dérouler sur une piste à jour de son homologation.

La demande d'inscription d'une épreuve doit émaner d'un club ou d'un groupe de clubs FFS, d'un comité Départemental ou Régional de ski. La demande doit être déposée auprès du BTR.

1.4 HOMOLOGATION DES EPREUVES

La présence d'un Délégué Technique, à jour de son recyclage, est obligatoire sur toutes les épreuves inscrites au calendrier fédéral, hormis les courses de promotion. S'il n'y a pas de Délégué Technique présent, l'épreuve ne peut se dérouler.

En cas de non-respect de cette clause, en présence d'incidents ou accidents :

- o La responsabilité pénale du président est engagée,

- Il n'y a pas de couverture d'assurance par la FFS.

Le délégué technique est le garant du respect des règles. L'homologation de l'épreuve est donnée par sa signature.

Sur le rapport de course, doivent figurer les officiels licenciés FFS et à jour de leur diplôme :

- Délégué technique
- Directeur d'Epreuve : Doit être Juge de Compétition
- Chronométrateur officiel : Pour rappel le doublage manuel est obligatoire sur toutes les courses
- Traceurs : Diplômé Traceur Fédéral ou Traceur Fédéral Expert pour les épreuves de vitesse SG.
- Arbitre et Arbitre Adjoint pour les épreuves de vitesse : SG
- Chef contrôleur.
- Juge au Départ et à l'Arrivée

L'homologation de l'épreuve peut être remise en cause en cas de manquement après vérification par le :

- Le Bureau Technique Régional
- Le Bureau Technique National.

1.5 INFORMATIQUE

La FFS met à disposition sur son site internet, toutes les informations sportives :

<http://www.ffs.fr/ski-alpin/competitions> : le calendrier des épreuves, les résultats, les classements.

Vous pourrez trouver toutes les pistes homologuées du Dauphiné et les certificats d'homologations sur le site du Comité : skidauphine.com/les-commissions/regles-et-contrôles .

○ Logiciel SkiFFS

Pour la gestion des épreuves la Fédération Française de Ski fournit gracieusement un logiciel course "SkiFFS". Il permet également la consultation des différentes listes FIS et FFS (Points coureurs) les licenciés et le calendrier fédéral. Ce logiciel est disponible sur le site de son créateur [AGIL - SKI](http://AGIL-SKI).

Toute épreuve dotée d'un CODEX doit être diffusée.

○ WEB FFS (Inscription des concurrents)

L'utilisation WEB FFS est possible depuis le logiciel SkiFFS ou via votre navigateur à l'adresse :

inscription.ffs.fr

Toute anomalie décelée dans le fonctionnement de SkiFFS ou toute demande de modification doit obligatoirement passer par le BTR. Si cette procédure n'est pas suivie, la demande ne sera pas étudiée et rejetée.

1.6 PARTICIPATION

Conditions de participation : Fédération | FFS

Règles Communes : Tickets courses, Participation aux Compétitions.... Courses de Promotion : Ski Alpin.

1.7 MEDICAL

1.7.1 CERTIFICAT MEDICAL

Questionnaire santé ou Certificat Médical ? les réponses sur le site de la fédération. [Fédération | FFS](#)

CONTROLE ANTI-DOPAGE : [FFSreg-alp1g](#)

Chaque athlète mineur devra avoir sur lui lors de tout déplacement, en stage ou en compétition, une copie de cette autorisation ainsi que sa carte d'identité nationale et sa licence fédérale. [Fédération | FFS](#)

Au cours de la saison, des contrôles peuvent avoir lieu : il est conseillé aux entraîneurs des différentes catégories d'avoir la photocopie de ces documents dans leur sac.

1.8 RAPPORT D'ACCIDENT

Toute blessure survenue lors d'une compétition ou d'un entraînement (ski, Préparation physique) doit obligatoirement faire l'objet d'un rapport du Délégué Technique pour une compétition, de l'entraîneur ou d'un dirigeant responsable pour les autres cas.

Cette directive est applicable toute l'année.

Il est demandé aux différents responsables :

- o De remplir consciencieusement (PDF remplissable) et au plus vite le rapport d'accident. L'aide des personnels de secours peut être utile en cas d'accident grave.

- o De l'envoyer le plus rapidement possible au BTR du Comité pour une compétition régionale et à la FFS pour une compétition nationale.

[Téléchargement du rapport d'accident](#) (Le document est à remplir électroniquement)

1.9 INSCRIPTION DES ATHLETES SUR LES LISTES FIS

1.9.1 PERIODE D'INSCRIPTION

ATTENTION : Les inscriptions ou réinscriptions doivent parvenir à la FFS par l'intermédiaire des comités régionaux dès le printemps pour la saison suivante. Une circulaire explicative (délai d'inscription, coût, année d'âge minimum...) est adressée en temps opportun aux comités régionaux C'est la FFS. Qui procède à l'activation ou à la désactivation des codes FIS des athlètes sur le logiciel FIS.

1.9.2 REGLES D'INSCRIPTION

Les clubs doivent faire parvenir leurs inscriptions à la FFS par le canal de leur comité Les clubs qui sollicitent les inscriptions doivent en acquitter les frais (non remboursable quel que soit le motif).

Les clubs qui reçoivent de nouveaux coureurs du fait d'une mutation sont responsables de leurs inscriptions et supportent les droits d'inscription.

Les déclarations d'athlètes sont obligatoires pour toutes les disciplines et pour toutes les catégories d'âges dès lors qu'il s'agit d'une course internationale.

1.11 RESPONSABILITE DES CLUBS ET DE LEURS DIRIGEANTS

Se référer aux informations sur le site de la FFS : Espace Club

2 ORGANISATION DES COMPETITIONS

2.1 OFFICIELS

Tous les officiels d'une course doivent être licenciés.

Il est recommandé à tous les officiels présents sur une compétition, de porter un signe distinctif permettant de les signaler et les identifier (chasubles fluo, brassards ...)

2.2 TABLEAU DES DENIVELEES ET NOMBRE DE PORTES FFSreg-alp1e

Se référer aux informations sur le site de la FFS : ffs.fr/règlements/catégories/ski-alpin

2.3 CALENDRIER DES COURSES

Le calendrier des courses régionales est décidé conjointement entre les clubs, le BTR et la Commission Alpine.

Note : Un seul GP Régional aura lieu chaque week-end, du 07/01 au 24/03/2024

2.4 ANNULATION -TRANSFERT – MODIFICATION D'UNE EPREUVE

Il est impératif pour toutes annulations, transferts et changements d'une épreuve de prévenir :

- o Les clubs ayant envoyés leurs inscriptions ;
- o Le responsable du circuit Coupe d'Argent ;
- o Le responsable calendrier effectuera les modifications nécessaires sur le calendrier fédéral ;
- o Le Délégué technique désigné sur cette épreuve.

2.4.1 ANNULATION

- o Par le club en amont de la date de l'épreuve :

La décision d'annulation doit être prise au minimum, 72h avant le début de la course.

- o Par le jury le jour de la course :

La décision d'annulation est prise par le jury et entraîne :

- o Le remboursement intégral de l'inscription si la décision est prise avant le départ de la première manche. Retarder au maximum la délivrance des forfaits « remontées mécaniques »
- o Le remboursement à 50% dans les autres cas.

Les remboursements se feront uniquement par courrier la semaine suivante.

2.4.2 TRANSFERT

Après la décision par un club d'annuler une épreuve, un autre club peut la reprendre à la même date.

Il est du ressort du BTR de valider ce transfert.

Au vu des délais très courts (trois jours), il est demandé à chaque club qui inscrit des coureurs d'assister le nouvel organisateur en proposant des officiels de courses.

Lors de tout changement de dates, de lieu de type d'épreuve il est impératif de garder le codex de la course originale.

2.4.3 MODIFICATION CHANGEMENT DE DISCIPLINE

Les clubs organisateurs peuvent modifier la discipline technique ou changer l'ordre pour des raisons de météo ou de préparation de piste. Le club devra prévenir, au plus tard 48 h avant le jour de la course :

2.5 INSCRIPTIONS COURSES

Les inscriptions doivent être faites sur WEB FFS du logiciel SkiFFS ou sur inscription.ffs.fr

Les inscriptions doivent être faites uniquement par les clubs, et doivent parvenir au club organisateur deux jours avant le déroulement de l'épreuve. Les inscriptions personnelles ne sont pas autorisées.

Le jour de la course aucune inscription ne sera prise.

Pour les courses régionales, les coureurs de l'équipe Comité doivent être inscrits par leur club.

Dans les cas de modifications tardives du calendrier FIS, les cadres techniques du Comité peuvent inscrire leurs athlètes directement auprès de l'organisation.

Les inscriptions sont toujours dues par le club d'appartenance du coureur.

2.6 DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont dus par le club d'appartenance des coureurs. Ils sont fixés à :

- U8 à U16 **14 €**
- Grand Prix : U16 à Masters **16€**

Le total, droit d'inscription + forfait remontées mécaniques, est limité au maximum aux montants suivants :

- (U8) à (U16) **30 €**
- Grand Prix (U16) à Masters **32€**

Pour toutes les catégories, les droits d'inscription sont dus pour les coureurs absents le jour de la course.

Aucune marge bénéficiaire ne doit être réalisée sur le prix des forfaits.

L'organisateur remettra à chaque club inscrit, un reçu précisant, les montants : de l'inscription, du forfait et le total.

2.7 PARTICIPATION FINANCIERE

Pour chaque épreuve régionale inscrite au calendrier fédéral chaque club devra reverser au CSD :

- Epreuve U12 > U16 **100 €**
- Epreuve U16 > Master **120 € (Gd Prix)**

Si le nombre des coureurs présents est inférieur à 100 pour les U12 à U16, et 120 pour les U16 à Master, la participation est fixée à 1€ par coureur présent.

Cette participation est entièrement destinée à la compétition et la gestion assurée par le CSD qui émettra les factures correspondantes.

Le Délégué a droit à un remboursement de ses frais de déplacement et de séjour d'un montant de 50 € par jour de course, et à la gratuité sur les remontées mécaniques.

2.8 DOCUMENTS CONSTITUTIFS D'UNE EPREUVE

Toutes les courses organisées dans le cadre du CSD, inscrites sur les calendriers fédéraux, (régionales,

Nationales, FIS) sont concernées, à l'exception des épreuves de l'Ecureuil d'Or où ne figure que le logo du CSD et du club organisateur.

Les logos du CSD, de la Banque Populaire AURA (pour les épreuves trophées BPAURA) doivent donc figurer sur les documents suivants : affiches, plaquettes d'information, listes de départ (manche 1 et 2), résultats.

Les logos sont téléchargeables sur le site du CSD. skidauphine.com/le-comite/partenaires-et-mecenes

Une liste de départ de la 1^{ère} manche sera remise :

- o A chaque responsable de club, en même temps que les dossards ;
- o Au Délégué Technique et à l'arbitre ;
- o Deux au juge au départ.

Les résultats officiels de la 1^{ère} manche seront affichés sur le tableau des résultats ainsi que la liste des disqualifiés, avec l'heure d'affichage.

Les listes de départ de la 2^e manche seront remises :

- o Une au Délégué Technique et à l'arbitre
- o Deux au juge au départ

2.9 RECOMPENSES

2.9.1 TROPHEES

A chaque épreuve, hormis les courses de promotion, seront récompensés, par catégorie et par sexe, les trois premiers (es) de chaque catégorie d'âge U8, U10, U14, U16, U18, U21-U30>Masters

Pour les GP les trois premiers (es) de chaque catégorie seront récompensés (es) s'ils figurent dans les vingt premiers (es) du classement toutes catégories.

Les trophées sont à la charge du club organisateur pour toutes les compétitions à l'exception des courses du Trophée Banque Populaire AURA (U14 > U16), offerts par la Banque Populaire AURA.

2.9.2 LOTS

Les organisateurs et leurs partenaires sont invités à doter leur épreuve de lots, à leur convenance, afin de rendre plus attractive la cérémonie

2.9.3 PROTOCOLE

L'organisateur procède en premier à la remise des trophées du classement toutes catégories, et ensuite au classement par catégorie. Les récompensés (es) du classement toutes catégories recevront le trophée correspondant à leur catégorie, et reviendront ensuite avec ce trophée pour la remise par catégorie.

Tous les compétiteurs doivent être présents lors de la cérémonie de remise des prix : trophées, prix, lots ne seront pas remis aux absents : les lauréats (ou leurs accompagnateurs) absents du podium ne recevront pas leur trophée.

2.10 TRANSMISSION DES RESULTATS

A l'issue de la course, le club organisateur doit impérativement et obligatoirement faire parvenir les

résultats : Pour toutes les épreuves à :

- Par le logiciel SkiFFS, export en format normalisé, sous la supervision du Délégué Technique.

Note : **Art.601.4.9.3** Après la compétition Le DT Supervise la transmission électronique et le bordereau d'homologation, tout de suite après l'épreuve.

○ Pour les épreuves Coupe d'Argent Trophée Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes U14 et U16

- Olivier OVIGUIAN: Olivier.OVIGUIAN@bpaura.banquepopulaire.fr
- Didier PICQ : didierpicq@orange.fr

○ Pour les épreuves Coupe d'Argent U12

- Fabrice FAUQUET : fauquetfabrice@neuf.fr
- Didier PICQ : didierpicq@orange.fr
- A l'ESF de la station qui transmettra au Syndicat des Moniteurs du Ski Français (SNMSF), si l'épreuve est homologuée pour le Ski Open Coq d'Or.

Il est conseillé de prévenir l'ESF en amont de la compétition du souhait d'homologuer l'épreuve pour les qualifications au Ski Open Coq d'Or.

Les envois au Dauphiné peuvent être accompagnés de commentaires, photos, pour une éventuelle parution dans le journal en page sportive.

3 REGLEMENTS SPECIFIQUES DES COMPETITIONS

3.1 CATEGORIES D'AGE FFSreg-alp5a

Voir le règlement de la FFS ffs.fr/règlements/catégories/ski-alpin

3.2 FARTAGE DES SKIS **Interdiction d'utilisation du FLUOR**

Interdiction de tout produit fluorer sur l'ensemble des compétitions inscrites au calendrier ou autorisées par la FFS, pour TOUTES les disciplines (sans aucune exception).

3.3 CLASSIFICATION DES EPREUVES

3.3.1 CLASSIFICATION

○ U8 > U10

Niveau FFS_SP regroupement Micro C.

Entrent dans ce regroupement, toutes les épreuves « DISTRICT » pour les catégories U8 et U10.

Les regroupements de catégorie sont autorisés. Elles ne donnent pas lieu à attribution de point.

○ U12>U16

- Niveau 1 : FFS_PO / FFS_U14 / FFS_U16. Regroupement Coupe Bronze

Entrent dans ce regroupement, toutes les épreuves « DISTRICT » pour les catégories U12>U14. Les regroupements de catégorie sont autorisés. Elles donnent lieu à attribution de points FFS Dans les cas où une épreuve Coupe d'Argent reportée double avec une Coupe de Bronze, la Coupe d'Argent est

prioritaire.

- Niveau 2 : FFS PO / ARG_U14 /ARG_U16. Regroupement Coupe Argent.

Une seule catégorie admise par épreuve.

Elles donnent lieu à attribution de points FFS, elles comptent pour les classements généraux régionaux.

Note : pour le niveau 2 : Seuls les coureurs licenciés au comité organisateur de ces « Coupes d'Argent » pourront y participer. Sur les Coupes d'Argent, le comité organisateur pourra toutefois accepter la participation d'un compétiteur licencié dans un autre comité.

La demande devra être formulée par le comité de ski du compétiteur concerné.

- **U16>Master ou U 18>Master Grands Prix Régionaux**

Niveau FFS_U16 et FFS_U18 Regroupement FFS

Epreuves pour les compétiteurs des clubs des catégories U16 > Masters ou U18 > Masters.

Pour les épreuves accueillant les U16, **le classement scratch ne doit pas être envoyé à la FFS.**

Deux codex (F et M) pour la catégorie U16 et deux codex (F et M) pour la catégorie U18>Mas sont créés.

Elles donnent lieu à attribution de points FFS.

- **Courses PROMOTION**

Se référer aux informations sur le site de la FFS. ffs.fr/règlements/catégories/courses-de-promotion

Epreuves accessibles à tous les licenciés FFS et aux détenteurs d'un ticket course

Tous les regroupements et formats de course sont possibles. Ces épreuves sont accessibles aux compétiteurs des catégories U8 > Masters.

Quel que soit le niveau ou le regroupement de toutes les courses, les clubs extérieurs au DISTRICT ou au CSD peuvent y participer sur invitation du club organisateur, du district ou du CSD.

3.4 DISPOSITIONS COMMUNES AUX CATEGORIES U8 > U16

3.4.1 ORGANISATION

Le premier parcours chronométré en SG et en CR est considéré comme l'épreuve officielle, sauf avis contraire du jury de course.

Pour les SG, les clubs inscrits doivent proposer au moins une personne à disposition du club organisateur, pour assumer des tâches de contrôle ou sécurité. Ne pas omettre de le signaler en même temps que les inscriptions des coureurs.

3.4.2 ORDRE DE DEPART

Dans toutes les épreuves, tirage au sort à la mêlée pour chaque sexe. Les filles partent en premier dans chaque manche.

Sauf décision du responsable du circuit les garçons partiront avant les filles dans chaque manche

- Sur certaines épreuves Coupe d'Argent U14 et U16, et décision du coordonnateur du Comité.
- Sur décision du jury, si la sécurité des concurrentes est engagée (état de la neige, détérioration du Tracé...)

Pour les secondes manches, inversion totale des dossards et tous les coureurs repartent, y compris les abandons et disqualifiés de la première manche.

3.4.3 MATERIEL FFSreg-alp6a

Equipements se référer au site de la fédération : ffs.fr/règlements : Equipement

Pour les épreuves de SL utilisation de piquets : Ø 25 mm pour U8 > U12 et Ø 25 à 27 mm pour U14 > U16.

3.4.4 CLASSEMENT GENERAL

Toutes les épreuves labellisées « Coupe d'Argent comptent pour le classement.

Le classement se fera sur la base des points place « Coupe du monde ». Pour les 20 premiers concurrents.

PLACE	POINTS	PLACE	POINTS
1	100	11	24
2	80	12	22
3	60	13	20
4	50	14	18
5	45	15	16
6	40	16	15
7	36	17	14
8	32	18	13
9	29	19	12
10	26	20	11

Les points « PLACES » des concurrents constituent le barème des points.

Sont retenus par épreuve : le résultat de la meilleure manche et le résultat de l'épreuve.

3.4.5 SKI OPEN COQ D'OR FFSreg-alp2g

Se référer aux informations sur le site de la FFS : ffs.fr/règlements : Coq d'Or

3.4.6 TROPHEE BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE ALPES

(Catégories U14 > U16) La Banque Populaire des Alpes est le partenaire officiel du CSD Le cahier des charges implique le respect par les clubs organisateurs des conditions suivantes :

- Utiliser les dossards BP AURA pour les concurrents, le dossard rouge de leader, et les trois dossards Podium pour la remise des prix ;
 - Disposer une banderole BP AURA derrière le podium pour la remise des récompenses ;
 - Prévoir deux forfaits « remontées mécaniques » pour les représentants de la Banque, si possible sur tout ledomaine skiable ;
 - Rappeler le soutien de la banque pendant la course et lors des remerciements avant la remise des prix
 - Inclure dans le nom de l'épreuve l'appellation, TROPHEE BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES.
- Rappel : Ne pas oublier les logos de la banque, du CSND. Les dossards et matériels BPAURA sont à retirer et à ramener au CSD. Contact : contact@skidauphine.com

3.4.7 MANCHE SPRINT

- Ne s'applique que sur les catégories U14 & U16.

Sur toutes les courses Trophées BP AURA, à l'issue des deux manches, une troisième manche sera organisée, si les conditions le permettent : même tracé que la seconde manche : en aucun cas cette manche ne sera retracée.

Cette troisième manche est une épreuve FFS SP, non homologable : elle est appelée « manche sprint ».

Il est obligatoire d'attribuer un Codex différent de la course officielle.

Seront sélectionnés [15 filles](#), et **25 garçons**.

Le logiciel SkiFFS détermine les qualifiés et établit les listes de départ

En pratique les critères à appliquer sont :

Manche sprint Dames : Manche 1 : **5** ; Manche 2 : **5** ; Total des deux : **5**

Manche sprint Hommes : Manche 1 : **10** ; Manche 2 : **10** ; Total des deux : **5**

3.4.8 FINALES

Ces finales sont ouvertes à tous les coureurs du CSD. Les qualifications pour le tableau final se feront selon le classement général du trophée Banque Populaire AURA.

Seront qualifiées trente-deux filles et trente-deux garçons.

3.4.9 RECOMPENSES

La remise des prix sera organisée par la Commission Alpine, avec le parrainage de La Banque Populaire AURA et autres partenaires

Pour chaque épreuve des Coupes d'Argent, les trophées sont offerts par la Banque Populaire AURA

Les clubs organisateurs sont chaleureusement incités à compléter les dotations officielles, selon leurs possibilités.

A l'issue des finales, seront récompensés,

- Les podiums du parallèle ;
- Les meilleurs classés Filles et Garçons du classement général régional ;
- [Les meilleurs classés Filles et Garçons du classement manches sprint](#)

3.5 CATEGORIES U8 > U10

Il n'y a pas d'épreuve donnant lieu à un classement régional pour ces deux catégories.

Elles sont classées :

- Niveau : FFS_SP (FFS sans point)
- Regroupement : Micro-C (Micro-Coupe)

Dans les épreuves district, ces épreuves peuvent, quelquefois, être associées aux U12. Néanmoins l'écart de plus d'une catégorie n'est pas conseillé sur un même tracé : U8 > U10 ; U10 > U12.

Quelques rassemblements régionaux classés en Micro-Coupe, et les épreuves Promo sont ouverts à tous les

coureurs licenciés :

Les tracés doivent favoriser l'adaptabilité, les variations de rythme tout en conservant de la fluidité et du glissement.

L'utilisation de ski de GS est recommandée.

3.6 CATEGORIE U12

Responsable Coupe d'Argent : Fabrice FAUQUET : fauquetfabrice@neuf.fr

3.6.1 NIVEAU

Les épreuves sont classées :

- FFS-PO
- Regroupement : Coupe Bronze pour les épreuves District
- Regroupement : Coupe Argent pour les épreuves CSD.

3.6.2 COURSE PAR EQUIPE

Les clubs envoient leurs inscriptions sans former d'équipes. Les clubs n'ayant pas un effectif suffisant peuvent se regrouper par affinité avec d'autres clubs et avertir le club organisateur aux moments des inscriptions. A défaut, le regroupement se fera le jour de la course.

Sont retenus pour le classement :

- Les quatre meilleurs temps de la manche une, filles ou garçons
- Les quatre meilleurs temps de la manche deux, filles ou garçons

Aucun temps individuel ne sera communiqué sur cette épreuve.

3.6.3 COMBI-SAUT

Pour les épreuves de saut, l'utilisation de skis de GS est obligatoire.

C'est une épreuve combinée : une manche de GS et une manche de saut sur tremplin spécifique.

Le classement et les calculs sont faits par le logiciel SkiFFS ou FFSSKI.

Pour l'épreuve de saut, un ou deux sauts d'entraînement sont autorisés et un ou deux sauts « officiels » : Le meilleur des deux sauts sera retenu pour le classement.

3.6.4 CLASSEMENT GENERAL REGIONAL

Toutes les épreuves labellisées Coupe d'Argent, comptent pour ce classement.

Barème et calcul se référer au paragraphe 3.4.4

Les épreuves retenues :

- Le meilleur résultat des GS
- Le meilleur résultat des SL
- Le résultat du SG
- Le résultat du CS

3.7 CATEGORIE U14

Responsable Coupe d'Argent : Didier PICQ : didierpicq@orange.fr

3.7.1 NIVEAU

Les épreuves sont classées :

- FFS_U14 pour les épreuves districts (Coupe de Bronze) Regroupement : Coupe B
- ARG_U14 pour les épreuves CSD (Coupe d'Argent). Regroupement : Coupe A

3.7.2 COMBI-SAUT

C'est une épreuve combinée : une manche de GS et une manche de saut sur tremplin spécifique. Le

Classement et les calculs sont faits par le logiciel SkiFFS ou FFSSKI

Pour les épreuves de saut, l'utilisation de skis de GS est obligatoire.

Pour l'épreuve de saut, un ou deux sauts d'entraînement sont autorisés et un ou deux sauts « officiels » : Le meilleur des deux sauts sera retenu pour le classement.

3.7.3 CLASSEMENT GENERAL REGIONAL TROPHÉE BANQUE POPULAIRE AURA

Sur les résultats des épreuves labellisées Coupe d'Argent, Trophée Banque Populaire AURA seront prises en compte,

- Le meilleur résultat des GS
- Le meilleur résultat des SL
- Le meilleur résultat SG
- Le résultat du CS

Barème et calcul se référer au paragraphe 3.4.4

3.7.4 BEN'J (Championnat de France U14) FFSreg-alp2a__U14

Se référer aux informations sur le site de la FFS. ffs.fr/règlements

Les athlètes seront sélectionnés lors d'une réunion avant les épreuves du BEN'J, réunion où seront présents le Président de la commission alpine, le responsable du circuit, les entraîneurs du CSD et les entraîneurs de club concernés.

Le classement régional est un des critères de sélection et les quotas ne seront pas obligatoirement remplis.

L'organisation est assurée par les cadres techniques du CSD, pour le transport, l'hébergement, et l'encadrement.

Ils seront assistés par les clubs ayant des coureurs sélectionnés, avec la mise à disposition de minibus, matériels, entraîneurs. Ils en sont remerciés par avance.

L'équipement des compétiteurs doit être en parfait état, prêt à l'emploi.

3.7.5 EPREUVES INTERNATIONALES

Se référer aux informations sur le site de la FFS. ffs.fr/règlements FFSreg-alp2a__U14

3.8 CATEGORIE U16

Responsable coupe d'Argent : Didier PICQ : didierpicq@orange.fr

3.8.1 NIVEAU

Les épreuves sont classées :

- Niveau : FFS_U16 ou ARG_U16
- Regroupement : Coupe B pour les épreuves Districts
- Regroupement : Coupe A pour les épreuves CSD.

3.8.2 CLASSEMENT GENERAL REGIONAL BANQUE POPULAIRE AURA

Sur les résultats des épreuves labellisées Coupe d'Argent, seront prises en compte

- Les deux meilleurs résultats des GS
- Les deux meilleurs résultats des SL
- Le meilleur résultat des SG

Barème et calcul se référer au paragraphe 3.4.4

3.8.3 COURSES NATIONALES FFSreg-alp2b__U16

Se référer aux informations sur le site de la FFS. ffs.fr/règlements

Les athlètes seront sélectionnés lors d'une réunion avant les épreuves du EO, réunion où seront présents le Président de la commission alpine, le responsable du circuit, les entraîneurs du CSND et les entraîneurs de club concernés. Les Comités ont la possibilité d'inscrire des U14 sur leur quota de base U16 à vérifier. Le classement régional est un des critères de sélection et les quotas ne seront pas obligatoirement remplis. L'organisation des déplacements est assurée par les cadres techniques du CSND, pour le transport, l'hébergement, et l'encadrement.

Ils seront assistés par les clubs ayant des coureurs sélectionnés, avec la mise à disposition de minibus, matériels, entraîneurs. Ils en sont remerciés par avance.

L'équipement des compétiteurs doit être en parfait état, prêt à l'emploi.

3.8.4 EPREUVES INTERNATIONALES FFSreg-alp2b__U16

Se référer aux informations sur le site de la FFS. ffs.fr/règlements

3.9 CATEGORIE U16/U18 > MASTERS

Toutes les épreuves organisées sont des Grands Prix Régionaux.

3.9.1 PARTICIPATION DES U16

Les U16 peuvent être inscrits à tous les GP à condition :

Qu'aucune épreuve Coupe A du CSD de la catégorie U16 ne soit programmée ce week-end-là.

Qu'aucune épreuve district de la catégorie U16 ne soit programmée, ce week-end là, dans le District où se déroule le GP. Cette condition concerne uniquement les U16 de ce district.

3.9.2 LIMITATION DU NOMBRE DE CONCURRENTS

Pour des raisons d'équité sportive et de sécurité, le nombre maximal de concurrents (H+D) admissible sur un même tracé est limité à 180

Au-delà, le recours à un deuxième tracé est obligatoire.

Les jours précédant la course, le club organisateur, pour des raisons justifiées (insuffisance de neige...) peut

aussi : exclure les U16

3.9.3 ORDRE DE DEPART **FFSreg-alp1b__Règles de Participation**

On applique les règles du RIS : ffs.fr/règlements selon la dernière liste des points FFS en vigueur.

Liste de départ de la première manche :

- Un premier groupe rassemblant les quinze concurrents ayant la meilleure note FFS, tirés au sort pour l'ordre de départ ;
- Un deuxième groupe, rassemblant les concurrents classés partent dans l'ordre croissant de leur note FFS ;
- Un troisième groupe, rassemblant les concurrents n'ayant pas de point FFS tirés au sort.

Liste de départ deuxième manche :

- Tous les coureurs recourent : les abandons et disqualifiés de la première manche pourront, s'ils le souhaitent- participer à la deuxième manche.
- Les trente meilleurs classés de la première manche partent dans l'ordre inverse des temps ;
- Les autres compétiteurs classés de la première manche partent ensuite dans l'ordre des temps de la première manche.
- Les abandons et disqualifiés de la première manche partiront après le dernier classé, dans l'ordre inverse de leur dossard, chez les dames, chez les hommes. Ils ne figureront pas dans le classement général.

Dans le cas d'un deuxième parcours accordé à l'un des concurrents normalement qualifié, ce départ aura lieu avant le premier des coureurs ABD ou DSQ.

Le passage du chef des juges de porte, dans le cadre de sa mission de fin de manche, aura valeur de fin de course.

L'organisateur s'engage alors à maintenir en place les dispositifs de sécurité et de secours habituels.

3.9.4 ORDRE DE DEPART PARTICULIER

Le jury de compétition prendra toutes dispositions permettant de favoriser le départ des concurrents handisport et sport adapté, licenciés FFS, participant à nos compétitions. Ces concurrents devront toutefois se signaler au moment de leur inscription.

Ils s'élanceront après les ouvreurs et avant le premier concurrent dont ils seront séparés par un intervalle de temps majoré.

Cette mesure s'applique pour les deux manches

3.10 ESPRIT RACING **FFSreg-alp2q**

Se référer au site de la Fédération : ffs.fr/règlements

Ce circuit est ouvert aux athlètes dès la catégorie U21.

Pour plus amples informations, contacter Didier PICQ : didierpicq@orange.fr

Deux événements dans le Dauphiné cette année : Chamrousse et Collet d'Alleverd organisé par le SC La Rochette (SA).

3.11 COUPE DE LA FEDERATION

FFSreg-alp2n__Cpe de la Fédé

Se référer au site de la Fédération : ffs.fr/règlements

C'est une épreuve de niveau national, organisée sur deux jours par la FFS.

Elle aura lieu les 6 Avril et 7 Avril 2024, à l'Alpe d'Huez.

⇒ **CONDITIONS POUR PRETENDRE A UNE PRE-SELECTION PAR SON COMITE DE SKI :**

⇒ Etre titulaire d'une Licence Carte Neige Compétiteur en cours de validité

⇒ Ne pas faire partie d'un Collectif National (sans considération de la discipline).

⇒ **U14 :** **Ne pas être qualifié pour les Championnats de France BEN'J de la saison en cours.**
Être crédité d'une valeur de points FFS $\geq 100^*$

⇒ **U16 :** **Ne pas avoir participé aux épreuves de la deuxième étape des Ecureuils d'Or**
Être crédité d'une valeur de points FFS $\geq 70^*$

⇒ **U18/U21/U30 :** Ne pas être qualifié pour les Championnats de France Elite de Ski Alpin
(Y compris Masters) Ne pas être crédité de moins de 95 points FIS*.
Être crédité d'une valeur de points FFS ≥ 70

***La liste des participants tiendra compte des listes de points FFS N° 624 et FIS N° 2024.**

3.11.2 INSCRIPTIONS

Les clubs devront inscrire les athlètes intéressés pour participer à cette épreuve par le biais du WEB FFS,

La course : **Pré-Inscriptions Comité du Dauphiné 13e Coupe de la Fédération** sera mise sur le WEB FFS

fin janvier. Les Pré-inscriptions seront ouvertes jusqu'au **Jeudi 14 Mars 2024**

À la suite des épreuves de sélections, **nous irons dans la liste de cette course afin de retenir les personnes qui seront sélectionnées. Tout licencié n'ayant pas rempli cette obligation sera sorti des listes de sélection.**

Catégories concernées : U14, U16, et U18 à U30 (une seule catégorie).

La FFS a alloué au CSD un quota de :

- Catégories U14 et U16, **11 Dames et 11 Hommes.**
- Catégories U18 à U30, **9 Dames et 9 Hommes**

3.11.3 SELECTIONS

Les épreuves labellisée « Qualif CFFS seront le support des épreuves de sélection »

- U16 : les épreuves retenues : 3 GS et 3 SL
- U14 : les épreuves retenues : : 2 GS et 3 SL
- U18>U30 : Les GP avec le label : 5 GS et 6 SL.

Pour toutes les catégories, la base de calcul sera le barème régional se référer au paragraphe 3.4.4

En aucun cas les courses U16 des Grands Prix ne permettent la sélection pour la Coupe de la Fédération.

Seront retenus les deux meilleurs résultats (classement de l'épreuve) en SL et en GS.

Les épreuves retenues vont du **07/01/24 aux 17/03/23. Listes des qualifiés : Mardi 19/03/2024**

La participation des athlètes qualifiés(es), devra être confirmée par leur club, avant **Vendredi 22/03/2024,**

auprès de Didier PICQ : didierpicq@orange.fr.

- Mise en ligne de la liste des inscrits : **vendredi 29 Mars 2024**

- Réattribution des places disponibles aux Comités : **Mardi 02 Avril 2024**

3.12 RAPPEL REGLEMENT POUR TOUTES LES CATEGORIES

Modification du RIS 2024

Arrêt complet lors des courses de Ski

614.2.3 Interdiction de continuer après l'arrêt d'un compétiteur !!!!!

Si les concurrents marquent un arrêt complet (par exemple après une chute), ils ne doivent plus poursuivre leur parcours dans les portes précédentes ou suivantes.

661.4.1

Une porte a été correctement franchie lorsque les spatules des 2 skis et les 2 pieds du compétiteur ont franchi la ligne de porte.

Si un concurrent perd un ski, sans avoir commis de faute (par ex. sans avoir enfourché un piquet), la spatule du ski restant et les 2 pieds doivent avoir franchi la ligne de porte.

804.3

Lorsqu'il n'y a pas de piquet extérieur, les pieds et les spatules doivent avoir contourné le piquet tournant du même côté, selon la ligne de course normale du slalom en franchissant la ligne imaginaire d'un piquet tournant à l'autre.

Si le concurrent perd un ski, sans commettre de faute (par ex. sans avoir enfourché un piquet), la spatule du ski restant et les deux pieds doivent répondre aux deux exigences.

Partout où il y a un piquet extérieur (première et dernière porte, porte retardée et combinaisons (épingle, verticale) l'art. 661.4.1 reste valable.

3.13 EPREUVES INTERNATIONALES FFSreg-alp2c__FIS

Se référer au site de la Fédération : ffs.fr/règlements

Responsable du circuit FIS Dames. Arnaud DELCANT

Responsable du circuit FIS Hommes : Joris ASTRUA

3.13.1 LICENCES

Pour participer à une épreuve FIS, tout coureur doit être titulaire :

- D'une licence carte neige compétition de la FFS.
- Et d'une licence FIS.

3.13.2 INSCRIPTIONS AUX EPREUVES FIS

Les athlètes de l'équipe du CSD sont inscrits par le responsable du circuit.

Pour les places laissées vacantes, dans la limite des quotas du Comité Dauphiné, les demandes d'inscription sont à adresser au responsable du circuit FIS Dames ou Hommes, au plus tard soixante-douze heures avant la clôture des inscriptions, avec Nom et Prénom, matricule et point FIS.

3.13.3 DEPLACEMENTS

Ils sont organisés par les cadres techniques, pour les athlètes de l'équipe Comité.

Pour les autres sélectionnés, les clubs pourvoiront au transport et à l'hébergement de leurs coureurs.

3.13.4 FIS C - CITADINES FFSreg-alp2p__CIT

Se référer au site de la Fédération : ffs.fr/règlements

- o Chaque comité de ski pourra inscrire ses coureurs Hommes dans le cadre des quotas fixés pour le circuit FIS CIT.

Quotas de Bases : Si le nombre de FRA est de :

FRA	140	DA	21
-----	-----	----	----

- o Pour les Dames, l'inscription reste libre dans la limite du règlement FIS.

Les inscriptions des comités ski seront faites exclusivement par les référents citadins des Commissions régionales ou leur délégué dûment mandaté pour la saison en cours et **uniquement via le WebFFS**.

Inscription sont à adresser au Coordonnateur FIS Citadine. François JOURDAN : fjourdan38@gmail.com

Au plus tard, 4 jours avant le premier comité de course, avec Nom et Prénom, matricule FIS.

Afin de valider les inscriptions, les athlètes qui demandent leur inscription devront être représentés lors du comité de course. En cas d'absence au départ le lendemain, ils seront tenus pour responsable et pourraient être pénalisés lors d'une prochaine inscription.